



VOS REF.
NOS REF. RTE-CM-NCY-GMR-BOURG-PoET-24
REF. DOSSIER COT-PCC-2024-21563-CAS-195508-Q2B5Y3
INTERLOCUTEUR Joan RODRIGUES
TÉLÉPHONE 03 85 77 55 25 
MAIL rte-est-gmr-bourgogne-tiers@rte-france.com
FAX 03 85 77 56 02
OBJET **PC 021 563 23 MOOO2 2eme consultation -
projet photovoltaïque - SAINT MESMIN**

DDT Côte d'Or
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21033 DIJON CEDEX
A l'attention de M. Cyrille AUFFRET

ECUISSSES, le 12/04/2024

Monsieur,

Par mail du 27/03/2024, vous nous avez transmis la nouvelle demande de permis de construire n°021 563 23 MOOO2, déposée par CPES DEAVNT LES CHAUMES, concernant plusieurs parcelles situées sur le territoire de la commune de Saint-Mesmin, et cadastrées section ZK numéros 0009 et 0010.

Nous vous confirmons que ces terrains sont concernés par nos ouvrages électriques aériens HTB

400 kV Creney - Vielmoulin, dans ses portées 521-522 et 522-523

225 kV Darcey - Vielmoulin, dans ses portées 59-60 et 60-61

2x400 kV Mery - Vielmoulin 1&2, dans sa portée 286-287.

Ces ouvrages sont exploités par nos services.

Au vu des éléments du dossier de demande d'autorisation que vous avez bien voulu nous communiquer, il s'avère que la construction projetée respecte la distance minimale par rapport à notre ouvrage (en limite à certains endroits cf. coupe transversale) prescrite par l'arrêté fixant les conditions auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique (dit « *Arrêté technique* »).

Il conviendra donc d'indiquer au pétitionnaire que, pour l'exécution des travaux, il devra se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R. 554-1 et suivants du Code de l'Environnement (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr).

Aussi, les travaux doivent être exécutés dans le strict respect des articles R. 4534-107 et suivants du Code du Travail, qui prévoit une zone de protection de 5 mètres, à maintenir en permanence par rapport aux câbles

Groupe Maintenance Réseaux Bourgogne
Le Pont Jeanne Rose BP6
71210 ECUISSES
TEL : 03.85.77.55.55.
FAX :

RTE Réseau de transport d'électricité
société anonyme à directoire et conseil de
surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

1/2

www.rte-france.com





conducteurs HTB sous tension, ainsi qu'aux normes NF C 18-510 et au Guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux fascicule 1 à 3.

Nous vous adressons ci-joints :

- Nos recommandations techniques visant à garantir la sécurité des personnes et préserver l'intégrité de notre ouvrage.
- Un extrait des plans profil en long de notre ouvrage électrique aérien concerné sur lequel nous avons matérialisé le projet et la zone de protection (zone interdite et emprise de sécurité horizontale).
- Une coupe transversale au 1/400.
- Un extrait de plan zonage réseau au 1/2500.
- Un plan des zones élévations de potentiel électriques au 1/4000.
- Les commentaires relatifs à la sécurité des Travaux au voisinage de lignes électriques aériennes HTB.

Si le pétitionnaire devait modifier son projet, il serait nécessaire de nous le communiquer afin que nous puissions nous assurer qu'il est toujours compatible avec l'ouvrage précité.

Nous vous saurions gré de bien vouloir transmettre ces informations au pétitionnaire afin que celui-ci les prenne en compte dans son projet.

Nous vous précisons toutefois que cette réponse vaut uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 000 Volts), et qu'il peut exister, sur le terrain d'assiette du projet, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, GRTgaz, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

PJ : Annoncées.